

Session plénière du 22 Septembre 2025

Motion sapeurs-pompiers

Dans la Nièvre, la sécurité de nos concitoyens repose largement sur l'engagement des sapeurs-pompiers, qu'ils soient volontaires ou professionnels.

L'actualité récente l'a rappelé avec force : lors de l'incendie dévastateur de l'Aude cet été, les volontaires, aux côtés des professionnels, se sont mobilisés pendant des semaines. Leur présence, leur courage et leur ténacité ont été décisifs pour protéger les habitants et contenir le feu. Dans notre département aussi, face aux aléas climatiques, les sapeurs-pompiers nivernais se sont mobilisés avec la même détermination, de Saint-Honoré-les-Bains à La Charité-sur-Loire.

Or, aujourd'hui, l'avenir du régime de la Nouvelle Prestation de Fidélisation et de Reconnaissance (NPFR) et l'application de la bonification des retraites des sapeurs-pompiers volontaires sont remis en cause.

Notre modèle de protection civile ne saurait être fragilisé au motif qu'il faudrait réduire les déficits publics. La pérennité de la NPFR et la reconnaissance des droits à la retraite des volontaires en sont des piliers essentiels.

Les remettre en cause par un gel, une restriction des droits ou un durcissement des conditions d'accès reviendrait à envoyer un signal profondément injuste à celles et ceux qui protègent la population au quotidien.

Par ailleurs, les SDIS font face à une hausse continue de l'activité, entraînant des dépenses supplémentaires qui nécessitent de nouvelles ressources. Ces moyens ne peuvent reposer uniquement sur les communes et les départements. Ces derniers sont déjà lourdement sollicités et sans compensation de l'État. Il est donc nécessaire que l'État assume pleinement sa responsabilité en participant à l'identification et à la mise en place de financements pérennes, proportionnés aux missions croissantes des SDIS, en particulier pour l'engagement et le recrutement des sapeurs-pompiers.

Considérant que l'engagement des sapeurs pompiers ne doit jamais être une variable d'ajustement budgétaire mais, au contraire, une mission reconnue et soutenue par tous,

Les élus de la majorité du Conseil départemental de la Nièvre :

1. Affirment leur plein soutien aux revendications des sapeurs-pompiers volontaires pour le maintien et le renforcement de la NPFR et de la bonification des retraites.
2. Demandent solennellement au Gouvernement de garantir, par décret, la pérennité et l'évolution positive de ces dispositifs.
3. Proposent d'ouvrir, avec l'État, un travail sur de nouvelles ressources financières indispensables à l'équilibre des SDIS.